

**Activités sociales
et scolaires**

Accueil de jour

Aînés

Logement



Mme Pascale Manzini
Municipale

M. Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales,
familiales et du logement

Mme Nathalie Dubuis
Cheffe du Service des affaires sociales,
familiales et du logement
dès le 1^{er} octobre 2025

M. Axel Noverraz
Chef du Service des activités
scolaires et parascolaires



Service des affaires sociales, familiales et du logement

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales, familiales et du logement, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », était composé de l'effectif suivant, au 31 décembre 2025, pour un total de 37.25 EPT et 5 apprentis :

- 1 Cheffe de service à 100 % (dès le 01.10.2025).
- 1 Chef de service à 100 % (retraite au 31.12.2025).
- 1 Adjointe au Chef du service (accueil de jour) à 100 %.
- 1 Adjoint au Chef du service (social) à 100 %.
- 1 assistante à 60 %.
- 1 coordinatrice accueil familial de jour à 60 %.
- 2 employées de commerce à 100 % et 60 %.
- 1 apprentie employée de commerce.
- Jardin d'enfants « Les Mouflets » :
1 Directrice à 55 % et 2 éducatrices à 70 % et 55 %.
- CVE Domino et CVE Les Petits Loups :
Effectif de Direction et administratif :
1 Directrice à 100 %, 2 responsables pédagogiques à 70 %, 1 employé de commerce à 100 %.

Effectif éducatif - intendance :

26 éducatrices/assistantes socio-éducatives (2'005 %), 4 assistants socio-éducatifs (300 %), 3 intendantes (220 %), 4 apprenties assistantes socio-éducatives et 1 apprenti assistant socio-éducatif.

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le Service sont les suivantes :

Social – Aînés

- Octroi des aides et subsides communaux.

- Gestion des mesures d'allégement de la taxe au sac (distribution de bons pour sacs gratuits).
- Aînés (sortie annuelle, jubilaires).
- Soutien aux activités de l'Association des 55+ d'Ecublens.
- Conseils et renseignements généraux concernant des problèmes particuliers (logement, financier, prestations sociales).

Logement

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
- Préavis dans les dossiers de ventes d'appartements loués et dans ceux qui concernent les travaux entrepris dans les logements loués (Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – LPPPL).

Accueil de jour

- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».
- Administration de l'AJESOL (facturation centralisée, contentieux, secrétariat, subvention, comptabilité et coordination opérationnelle du réseau). Cette prestation de services au profit de l'association représente à elle seule 160 % des taux administratifs du Service.

PREAMBULE

Les prestations sociales communales demeurent fortement sollicitées par la population. Cette tendance confirme le rôle central de la Ville dans l'accompagnement des habitantes et habitants à différentes étapes de leur vie, ainsi que l'importance de maintenir un dispositif social accessible et adapté aux besoins actuels.

Parmi les prestations les plus sollicitées, les transports destinés aux personnes à mobilité réduite poursuivent leur progression constante. Selon un accord de collaboration avec le Canton et destinée aux personnes

vivant à domicile, cette mesure permet aux bénéficiaires accrédités de disposer d'un contingent annuel de transports adaptés au prix d'un titre de transport public. Au-delà de l'aspect pratique, cette prestation contribue de manière significative à la lutte contre l'isolement social. En plus de cet accord, le cercle des bénéficiaires avait été à l'origine généreusement élargi aux personnes résidant en EMS. Pour des raisons de maîtrise des coûts, ces derniers ne bénéficieront plus de cette prestation dès l'année prochaine.

Dans une volonté de renforcer l'information et les liens avec la population senior, une nouvelle manifestation sous forme de réception des personnes atteignant l'âge de la retraite a été organisée avec un certain succès. Cette rencontre, appelée à se tenir tous les deux ans, offre également une plateforme à certaines associations locales ou régionales afin de mettre en lumière leurs activités bénévoles et leurs prestations.

Le domaine du logement a également connu une évolution notable. A la suite de la modification du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux ou conventionnés, une première convention a pu être conclue avec un propriétaire privé pour trois appartements. Cette démarche permet désormais d'accorder une aide tenant compte des revenus des ménages concernés, selon des principes appliqués de longue date pour les logements communaux.

Egalement en lien avec le logement, les expulsions sont de compétence du Service. Si elles restent gérables et ne connaissent pas une évolution notable, en particulier grâce à une excellente collaboration avec l'ARASOL, un nouveau phénomène occupe le Service depuis cette année, les expulsions d'entreprises. Non seulement en raison de la charge de travail, mais également des incidences financières importantes pour la Ville qui découlent des procédures et obligations légales, ce sujet devra d'être repris et clarifié rapidement.

L'étude de fonctionnement du Service a, par ailleurs, confirmé une surcharge de travail significative. Celle-ci est en grande partie liée à la forte croissance, ces dernières années, du réseau d'accueil de jour des

enfants (AJESOL), pour lequel le Service assume l'entier de la gestion administrative. Si des développements informatiques ont d'ores et déjà permis d'améliorer l'efficacité de certaines tâches (validation en ligne des contrats par les parents et envoi des factures par courriel) et se poursuivront, un renforcement de l'effectif est prévu l'année prochaine afin de garantir la qualité et l'augmentation des prestations. Dans ce contexte, la concrétisation d'un projet de nouveaux locaux, dans le cadre de la réhabilitation du collège du Pontet (Neptune), apparaît également comme une nécessité. Il permettra notamment de doter l'AJESOL de son propre guichet.

Enfin, l'année a été marquée par l'annonce du départ à la retraite du Chef du Service à la fin de l'exercice. Après plus de vingt années à la tête d'un service dont l'évolution a été remarquable, cet événement constitue un moment important dans la vie du Service.

Perspectives

Les projets suivants seront entrepris ou poursuivis en 2026 :

- Nouvelle organisation du Service découlant des résultats de l'étude de fonctionnement, tant pour les prestations communales que pour l'AJESOL.
- Poursuite des développements informatiques pour les prestations de l'AJESOL afin de faciliter les interactions entre les parents, les structures d'accueil et l'Administration.
- Poursuite du projet de nouveaux locaux, en collaboration avec d'autres services communaux, afin de répondre à terme aux besoins de l'Administration communale et de l'AJESOL.
- Renouvellement de l'appel d'offres pour le prestataire de repas des structures d'accueil, après 5 années.

PRESTATIONS SOCIALES ET SUBVENTIONS

Subsides pour dépenses particulières

Des articles paraissent régulièrement dans le journal communal afin de rappeler aux parents l'existence de ces subsides.

Les demandes de subsides communaux pour les frais liés aux enfants sont stables, voire en légère baisse.

Un point particulier concerne les traitements orthodontiques : plusieurs traitements se sont terminés cette année, tandis que les nouveaux traitements, acceptés au cours

du dernier trimestre, n'ont pas encore tous débuté.

Concernant les subsides destinés aux camps scolaires, la franchise de Fr. 10.- par jour auparavant laissée à la charge des parents a été supprimée depuis la rentrée d'août.

Il est à noter qu'environ 10 % des demandes sont refusées, celles-ci ne répondant pas aux conditions d'attribution. Le taux de subventionnement reste élevé, soulignant les difficultés financières rencontrées par les familles bénéficiaires.

Type de subside	Demandes acceptées			Montants payés		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Camps scolaires	11	10	7	490.-	300.-	210.-
Ecoles de musique	17	20	15	17'466.-	20'971.-	17'712.-
Soins dentaires	0	1	3	0.-	627.-	4'498.-
Orthodontie (nouvelle demande)	3	5	5	2'449.-	6'444.-	3'490.-
Orthodontie (suivi de traitement)	6	10	10	6'361.-	10'061.-	8'129.-
Titres de transports	12	18	19	3'978.-	5'281.-	4'609.-
Total	49	64	59	30'744.-	43'684.-	38'648.-

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC), qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent obtenir un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.- chacun, deux fois dans l'année. Au mois de décembre, une correspondance a été adressée à l'ensemble des bénéficiaires afin de les informer des prestations communales offertes. Afin de garder contact, il est privilégié le fait que les personnes doivent se déplacer aux guichets pour retirer leurs bons, mais il existe la possibilité de les envoyer par poste en cas de soucis de mobilité.

	Bénéficiaires PC	Bons retirés	Montant distribué
1 ^{er} semestre	573	375	Fr. 28'125.-
2 ^e semestre	562	338	Fr. 25'350.-

9'780 bons ont été utilisés dans les restaurants partenaires d'Ecublens et Renens, soit un montant de Fr. 48'900.-.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 399 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile¹, soit un montant total de Fr. 23'940.-.

Fonds des affaires sociales

Durant l'année écoulée, et souvent sur requête du Centre social régional (CSR), douze aides ponctuelles liées à des dépenses particulières, voire aux activités de loisirs des enfants, ont été attribuées.

Concernant les frais d'obsèques des personnes indigentes, qui dépendent d'une réglementation cantonale, ils ne sont plus financés par le fonds, mais imputés, depuis

¹ Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

l'année dernière, dans un compte qui leur est propre (deux demandes en 2025).

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

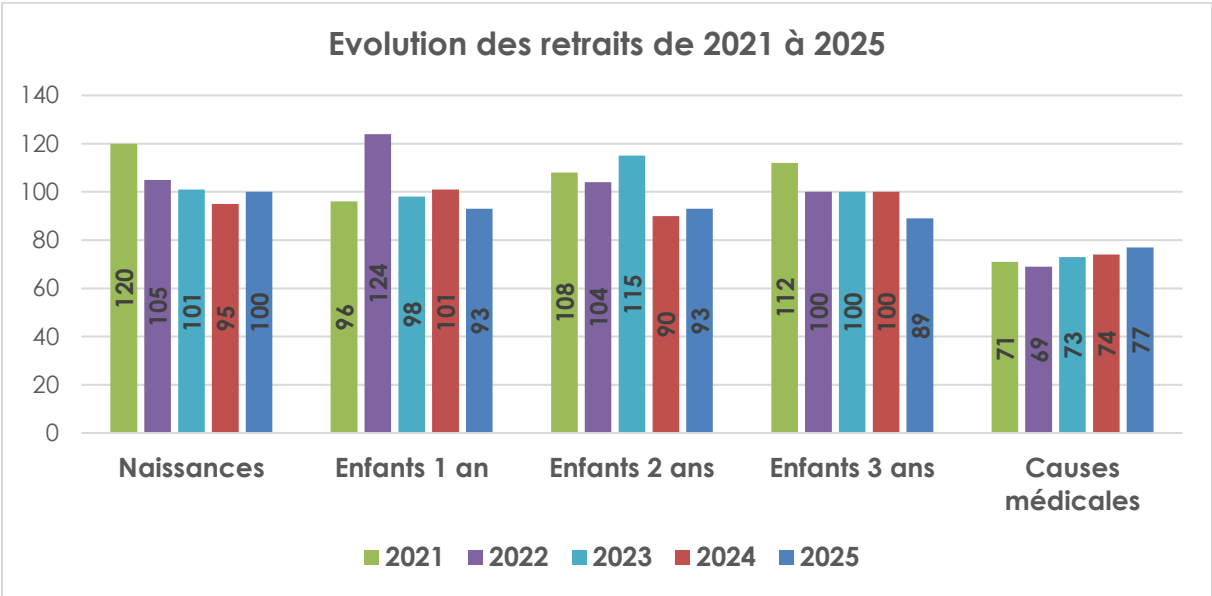
En application de la Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'368 bons (2'305 en 2024), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires potentiels	Nombre de retraits
Naissances	114	100
Enfants 1 an	122	93

Enfants 2 ans	127	93
Enfants 3 ans	129	89
Causes médicales ¹	-	77
Total sans tenir compte des causes médicales qui ne sont pas connues d'avance	492	452

¹ sur présentation d'une attestation médicale

Chaque année, ce sont environ 20 % des bons qui ne sont pas réclamés, ceci malgré l'annonce qui paraît dans le journal communal en début d'année et l'information transmise par le Service des habitants lors de l'arrivée des parents et/ou de la naissance des enfants.



Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes à mobilité réduite ayant leur domicile principal à Ecublens, tant à celles vivant de manière indépendante qu'à celles en EMS. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.90 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour deux zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport

approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Comme indiqué dans le préambule, les pensionnaires des EMS ne bénéficieront plus de cette prestation à compter de 2026, dans un souci de maîtrise des coûts.

Cette prestation s'inscrit dans la politique cantonale du maintien à domicile des personnes âgées ou en manque d'autonomie.

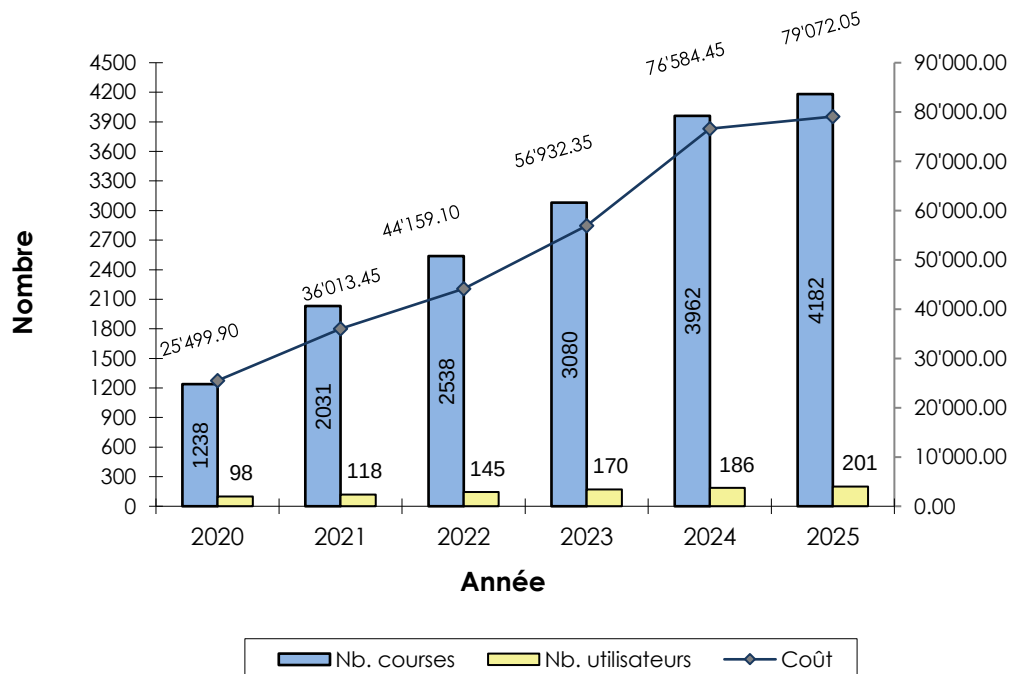
La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations est toujours en hausse. En 2025, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 201, soit un accroissement de 8 % par rapport à l'année précédente.

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2025	201	4182	18.91
2024	186	3'962	19.33
2023	170	3'080	18.48
2022	145	2'538	17.40
2021	118	2'031	17.73

Relevons que le nombre de courses subventionnées a augmenté de 5 % (+ 220 courses). En revanche, le coût moyen par course et par utilisateur a diminué par rapport à 2024 pour s'établir à Fr. 18.91 (- 2.18 %). Ce montant est influencé par le type de parcours facturé (transporteur, distance).

L'Association « Bénévoles Mèbre – Sorge » et ses chauffeurs viennent compléter ce service de transport à un coût avantageux pour les habitants des communes membres de l'APREMADOL.

Totaux – Courses et coûts



Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), il a pu être remis à 13 familles des bons d'achat pour une valeur de près de Fr. 4'000.- à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière, sous forme de dons, a été octroyée à une soixantaine d'associations ou fondations s'occupant d'aspect social, de santé, de

handicap ou d'autres sujets souvent complémentaires au dispositif de l'aide sociale institutionnelle. Ces soutiens sont accordés en priorité aux structures actives dans la région, pour un montant total de Fr. 40'000.-.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro.
- ARC-Echange.
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois.
- Association Destiny.

- Association Lire et Ecrire.
- Association Présence, aumônerie de rue.
- AVIVO.
- Centrale alimentaire de la région lausannoise (CA-RL)
- Centre social protestant.
- Connaissance 3.
- Epicerie Caritas.
- Fédération vaudoise de coopération.
- Fondation vaudoise de probation.
- Medair.
- Mouvement des Aînés Vaud.
- ProSenectute Vaud
- Solidarité internationale eau.
- Table Suisse.

S'ajoutent à celles-ci trois autres institutions subventionnées selon une répartition décidée par la Conférence des Municipaux des Affaires sociales de l'Ouest lausannois :

- Défi.
- Français en jeu.
- Permanence emploi (ex Entraide familiale de Renens et environs).

Montant total des subventions octroyées : Fr. 102'839.17.

En plus d'une subvention, les associations suivantes ont bénéficié de la mise à disposition gratuite de locaux : ARC-Echange (www.arc-echange.ch/a-propos), Français en Jeu (<https://www.francaisenjeu.ch/a-propos/>), Lire et Ecrire (www.lire-et-ecrire.ch/qui-sommes-nous) et Petits:pas (A-primo) (www.a-primo.ch).

AINES

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2025 :

- 18 nonagénaires (15 à domicile et 3 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains d'un membre de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau pour les jubilaires résidant à domicile (en règle générale des bons d'achat).

- 2 centenaires ont été fêtés par le Canton, représenté par la Préfecture. Une délégation de la Municipalité a également été présente pour remettre une attention en son nom.
- 4 citoyennes de plus de 100 ans ont également été visitées par une délégation de la Municipalité (2 x 101^e, 1 x 103^e et 1 x 104^e) et se sont vu remettre un présent (une terrine de fleurs et une tourte pour celles en EMS et une terrine de fleurs et des bons d'achat pour celle à domicile).

Journée en l'honneur des personnes en âge AVS



Le 26 février s'est tenue la traditionnelle Journée en l'honneur des personnes en âge AVS au SwissTech Convention Center.

Dans une ambiance rock'n'roll, 550 invités ont été accueillis en musique par Alex Klein et ses musiciens, avant d'être électrisés par le pianiste virtuose Nico Brina, et de profiter de deux prestations de danse acrobatique.

Soirée accueil nouveaux retraités



Le 1^{er} mai s'est tenue, pour la première fois, une soirée dédiée aux personnes nouvellement ou prochainement à la retraite. Organisée avec le soutien de Lausanne Région, cette réception marquait une étape importante de la vie.

Après les mots de bienvenue, la journaliste Martina Chyba a conquis le public avec une intervention pleine d'humour sur le thème « La retraite, c'est du boulot ».

Les participants ont ensuite découvert les activités et prestations proposées lors d'un « speed meeting » avec les sept associations présentes : 55+ d'Ecublens, APREMA-DOL, ARASOL, Bénévoles Mèbre-Sorge, Pro Senectute Vaud, Table Suisse et l'USL d'Ecublens.

La soirée s'est conclue autour d'un apéritif dînatoire convivial.

Association 55+ d'Ecublens

Un lien sur le rapport d'activités de l'Association 55+ d'Ecublens se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

L'association bénéficie d'un support financier communal indispensable au bon déroulement des activités et qui permet également de garantir leur accessibilité financière. De plus, un soutien logistique du Service des affaires sociales, familiales et du logement, pour l'impression des documents, et du Greffe municipal, pour la tenue du site internet, est apporté.

PREVENTION

Plan canicule cantonal

315 personnes répondaient aux critères de « personne vulnérable » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir : 80 ans et plus et ne bénéficiant pas de visite du CMS. Comme ces dernières années, les couples dont les deux conjoints ont plus de 80 ans ont été ajoutés aux personnes seules.

32 personnes seules et 5 couples ont répondu favorablement au passage à leur domicile d'un pompier ou d'un samaritain en cas de températures caniculaires.

Semaine en Santé – Label Commune en Santé

Du 29 septembre au 7 octobre, la Ville a vécu au rythme d'une nouvelle édition de la Semaine en santé, dédiée au bien-être et à la prévention.

Le point d'orgue a eu lieu le samedi 4 octobre au Centre socioculturel : une journée festive avec ateliers, animations sportives, quiz santé et stands de prévention. Petits et grands ont découvert de façon ludique des thèmes comme la santé mentale, la nutrition ou les premiers secours.



Les 55+ d'Ecublens ont fait bouger la place François Silvant avec une initiation à la danse country



Des rencontres enrichissantes entre visiteurs et exposants autour des stands

Espace d'accueil Arc-Echange

Le Service soutient depuis 4 années déjà un espace d'accueil libre et gratuit pour les enfants d'âge préscolaire et leurs accompagnants. Il est ouvert tous les jeudis matin au Centre socioculturel et géré par l'association Arc-Echange. Cet espace permet aussi bien aux enfants qu'à leur accompagnant de socialiser et de pouvoir échanger sur leurs préoccupations concernant l'éducation ou tout autre besoin lié aux enfants. Les accueillantes sont formées par Arc-Echange et travaillent bénévolement.

LOGEMENT

Appartements subventionnés ou propriété de la Commune

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide financière du Canton et de la Commune selon le Règlement cantonal sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés (RCOLLM) :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements communaux ou conventionnés :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements.
- Rte du Bois 2-4 : 25 appartements.
- Rue du Villars 11 : 3 appartements.
- Rue de Bassenges 1 : 3 appartements

La liste d'attente des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

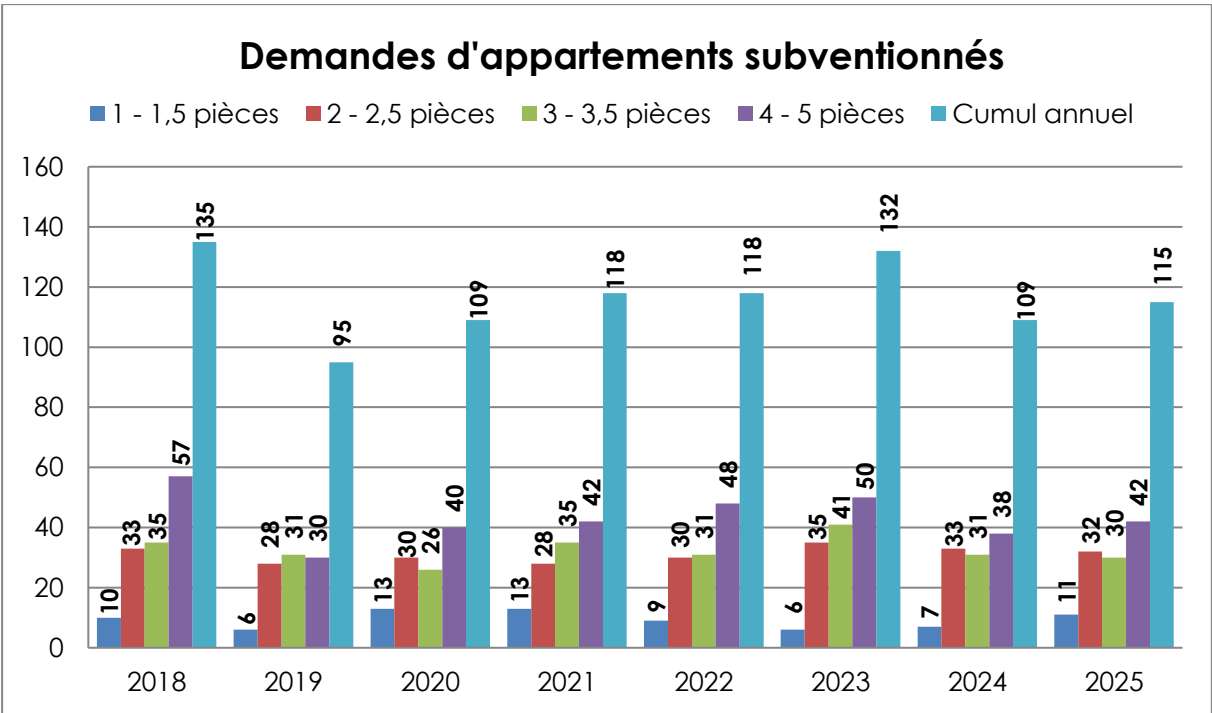
1 ou 1,5 pièce	11
2 ou 2,5 pièces	32
3 ou 3,5 pièces	30
4 et 5 pièces	42

Total	115
	===

La liste d'attente est malheureusement toujours assez longue, surtout en ce qui concerne les appartements pour les familles. La mise à jour de cette liste est réalisée régulièrement par le Service.

Une révision annuelle de la situation des locataires est effectuée afin de vérifier les conditions d'occupation et le montant de l'aide financière éventuellement attribuée.

Ci-après, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2018.



Logements et locaux industriels vacants

Chaque année, le Service doit renseigner Statistique Vaud sur le nombre de logements, ainsi que de locaux industriels et commerciaux, vacants.

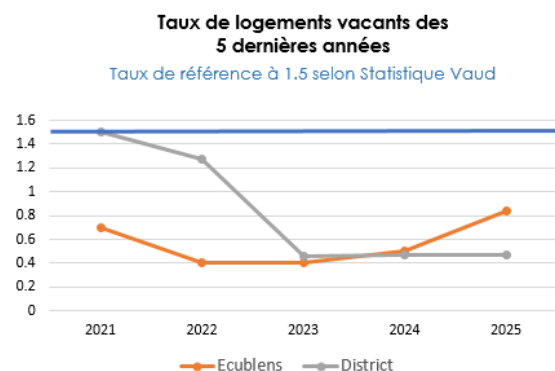
Les chiffres 2025 pour la Commune d'Ecublens se présentent comme suit :

Logements vacants

La situation établie au 1^{er} juin 2025 montre que 51 logements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 33 en 2024).

Pièces	Appartements	
1 ou 1 ½	11	location
2 ou 2 ½	5	location
2 ou 2 ½	1	vente
3 ou 3 ½	11	location
3 ou 3 ½	3	vente
4 ou 4 ½	5	location
4 ou 4 ½	4	vente
5 ou 5 ½	1	location
5 ou 5 ½	2	vente
6 ou plus	8	vente

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2025 est de 0.89 % (0.96 % en 2024), pour le District de 0.47 % (0.47 % en 2024) et pour Ecublens de 0.84 % (0.5 % en 2024). Selon Statistique Vaud, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.



Pour information, l'estimation du parc de logements, faite par Statistique Vaud au 31 décembre 2024, attribue 6'041 logements à la Commune d'Ecublens.

Locaux industriels vacants

Surface totale	Nbre	Type
6'709 m ²	40	Bureau, cabinet médical
3'479 m ²	20	Magasin, local de vente
699 m ²	11	Atelier, usine
626 m ²	10	Dépôt, entrepôt, hangar
153 m ²	5	Autre

Soit 86 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 11'666 m² contre 6'170 m² en 2024.

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Dix ordonnances d'expulsions sont parvenues en 2025, dont trois ordonnances pour des locaux commerciaux. Trois procédures d'expulsions forcées ont été menées à terme en 2025, dont deux ont donné lieu à un dépôt au garde-meubles. Six autres procédures d'expulsions forcées ont, quant à elles, été annulées.

Comme relevé en préambule, les expulsions d'entreprises constituent un phénomène nouveau pour le Service. Elles engendrent non seulement une charge de travail accrue, mais également des coûts financiers importants pour la Ville, liés aux procédures et aux obligations légales, et nécessitent dès lors une clarification rapide du cadre d'intervention.

Au 31 décembre 2025, aucun lot demeurerait entreposé au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois. Elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par la Ville, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

A noter que ce travail est chronophage et qu'il arrive fréquemment que les logements aient été préalablement abandonnés par

les locataires, nécessitant dès lors des procédures complexes (recherches, publications dans la FAO). Les cas de sous-location sont de plus en plus fréquents.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Afin de lutter contre la pénurie de logements et maintenir des loyers accessibles, les travaux tels que démolitions, transformations et rénovations sont soumis à autorisation, pour autant qu'ils soient d'une certaine importance. Ainsi, en sus de la mise à l'enquête légale, la Municipalité est invitée à se prononcer sur l'opportunité des travaux envisagés. Cette compétence a été déléguée au Service des affaires sociales, familiales et du logement.

Pour ce faire, le Service évalue les éventuelles conséquences pour les locataires. Le rapport technique du Canton, ainsi qu'une possible visite des bâtiments avec la collaboration de la Police des constructions et du Canton, permet souvent de lever des incertitudes et de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts des locataires. Cette année, ce sont onze dossiers qui ont été traités par le Service.

L'ancienneté du parc immobilier construit sur notre Commune peut laisser présager une augmentation conséquente des dossiers qui pourront nécessiter une attention particulière, d'autant plus s'il s'agit de rénovations totales d'immeuble souvent complexes.

Dans le cadre de la même loi, et également par délégation de la Municipalité, le Service est amené à préaviser les aliénations de logements loués, soit la vente d'un logement alors qu'il est disponible sur le marché de la location. Quatre demandes d'aliénation ont été traitées en 2025.

EMPLOI – CHOMAGE

Le Service est également répondant pour le suivi du chômage, les relations avec l'Office régional de placement (ORP) et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre Service.

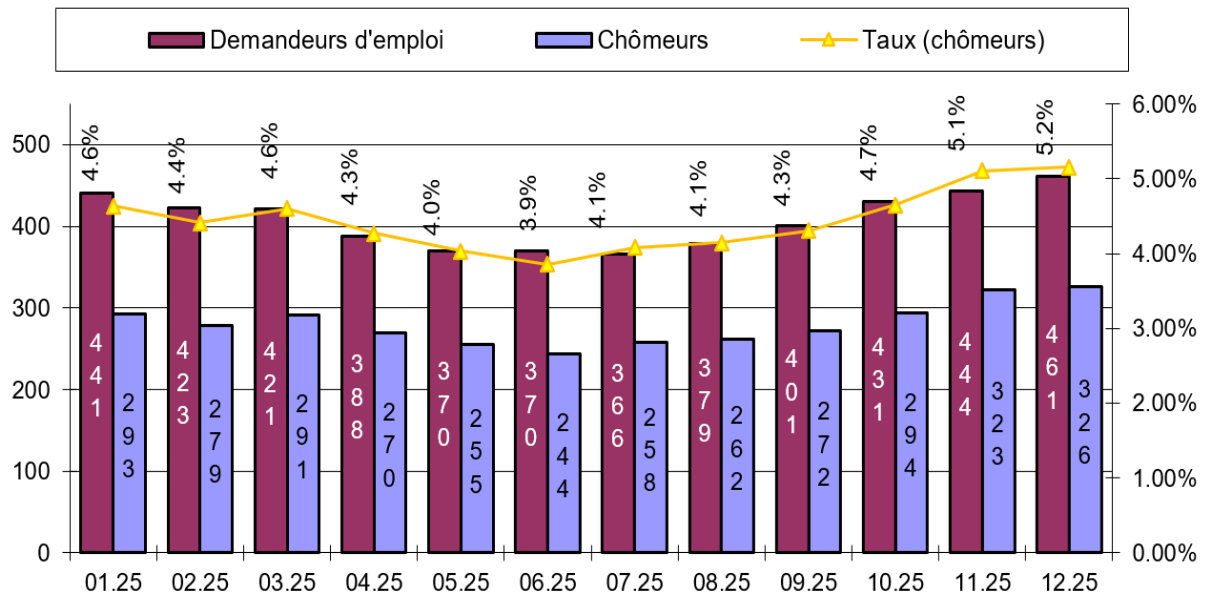
Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2025 : 461
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2024 : 432

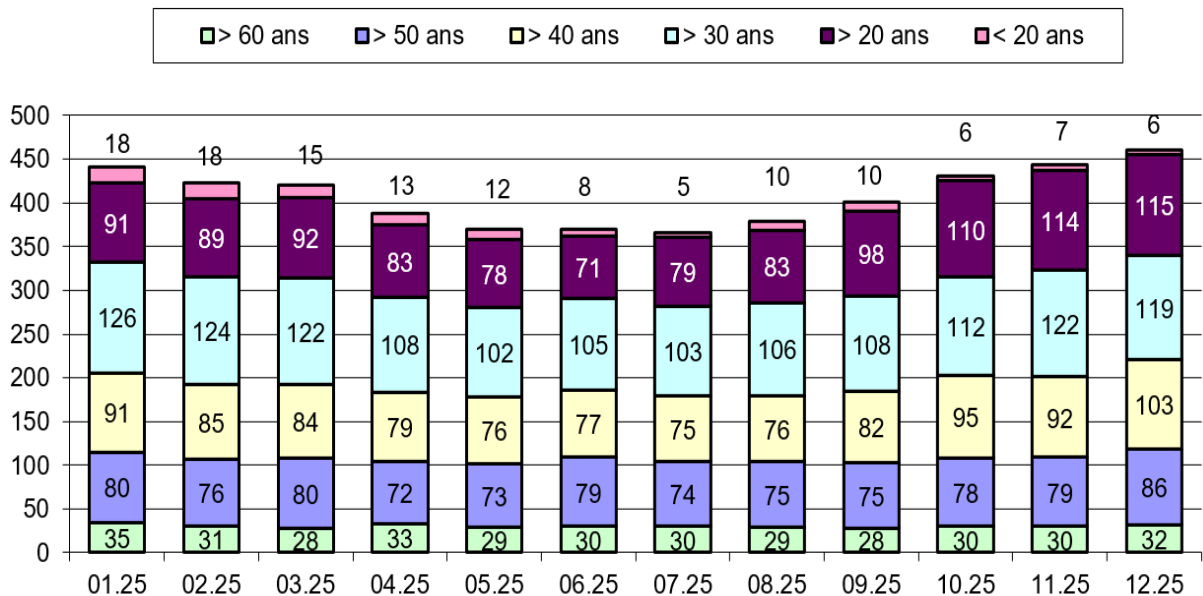
La différence entre demandeurs d'emploi et chômeurs n'étant pas évidente, voici les définitions telles que données par l'ORP :

- chômeur : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeur d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi et de personnes au chômage – Taux de chômage



Evolution des tranches d'âge des demandeurs d'emploi



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), quelques postes peuvent être mis à disposition, notamment au Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, au Service des travaux publics et de l'environnement et dans les structures d'accueil de l'enfance. Le but de ces emplois d'insertion

subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail.

Ces postes n'ont pas été sollicités en 2025.

AUTRES ACTIVITES

Conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales de l'Ouest lausannois

Ces rencontres (4 en 2025) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Elles ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Revenu d'insertion et Porte d'orientation sociale par l'ARASOL.
- Suivi des précarités pour l'Ouest lausannois en collaboration avec l'Observatoire des précarités – Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).
- Logements sociaux et logements d'urgence.
- Subvention des transports des personnes à mobilité réduite – accord de collaboration avec le Canton.
- Plan Grand Froid.

Un lien sur le rapport plus complet se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

Administration de l'AJESOL

Cette prestation au profit de l'Association qui gère le réseau d'accueil de jour des enfants pour les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et St-Sulpice est une des activités importantes du Service.

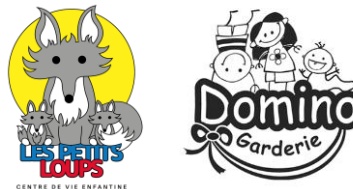
Un lien sur le rapport d'activités de l'AJESOL se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures ».

Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales,
familiales et du logement

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Accueil de jour des enfants

CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE) « LES PETITS LOUPS » ET « DOMINO »



Organisation

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions importantes ont été menées au sein de la structure afin d'améliorer le cadre de travail, de soutenir la formation et d'assurer la continuité des projets d'infrastructure.

Travaux d'entretien et de rénovation

Des travaux de rafraîchissement ont été réalisés au 3^e étage ainsi que dans le réfectoire. Ces interventions ont permis d'améliorer considérablement l'apparence des espaces communs, d'accroître le confort des utilisateurs et de contribuer à un environnement plus agréable.

La terrasse a également fait l'objet d'une réfection complète visant à renforcer son étanchéité et à garantir la sécurité des usagers.

Les travaux de rénovation du 6^e étage ont officiellement débuté en juillet 2025. Cette nouvelle étape s'inscrit dans le programme pluriannuel d'amélioration des infrastructures. Les interventions prévues permettront de moderniser les locaux et d'optimiser leur usage.



Formations

Deux apprentis ont brillamment terminé leur formation cette année. Leur engagement et leur progression ont été remarquables. Leur réussite reflète la qualité de l'accompagnement fourni par les équipes et la volonté de soutenir la relève professionnelle.

Pédagogie

Aménagement de la nurserie

Un travail collectif a été mené sur l'aménagement de la nurserie. De nouveaux meubles ont été achetés afin de mieux répondre aux besoins des enfants, leur choix ayant été effectué lors de plusieurs colloques. Cela a permis de créer un espace plus adapté et plus agréable au quotidien.

Organisation du groupe des moyens

Pour le groupe des moyens, les échanges pédagogiques ont mené à une nouvelle organisation le matin : des groupes fixes dans des salles attitrées, accompagnés par leurs éducatrices de référence. Cette structure apporte plus de repères aux enfants, favorise la sécurité affective et permet de mettre en place une routine cohérente.

Travaux de diplôme

Les deux responsables pédagogiques ont entamé leur travail de fin d'études, chacune avec un projet directement mené sur le terrain. L'une travaille sur la thématique des sorties à l'UAPE, tandis que l'autre développe une ligne directrice commune pour le préscolaire à Domino. Leurs travaux sont attendus pour mai 2026.

Passages entre les sites Petits Loups et Domino

Trois enfants du groupe des trotteurs du CVE Les Petits Loups ont rejoint le groupe des moyens au CVE Domino. Plusieurs échanges entre les responsables concernées ont permis d'organiser au mieux ces passages, puis les informations ont été transmises aux équipes. Une rencontre entre les référentes des Petits Loups et celles de Domino a ensuite permis d'échanger autour des besoins de chaque enfant afin de faciliter leur arrivée dans le nouveau groupe.

Activités et fêtes

Sorties nurserie et trotteurs

Avant leur changement de groupe, les enfants de la nurserie et des trotteurs ont profité de sorties à Aquatis et au Swiss Vapeur Parc. Ces moments ont permis de vivre une belle transition et de partager des expériences en dehors de la structure.

Camp du groupe des moyens

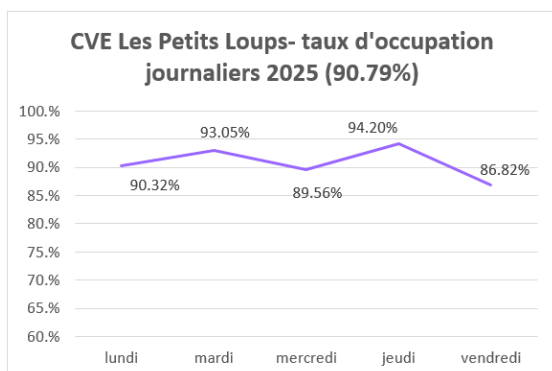
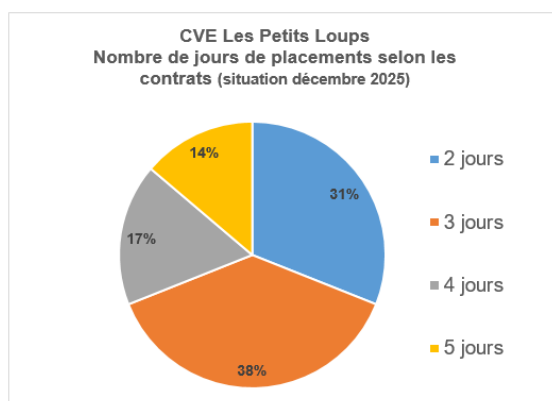
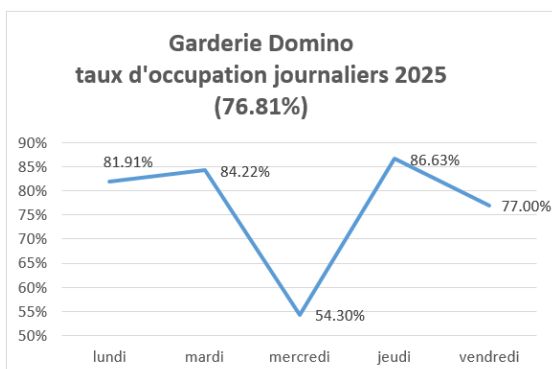
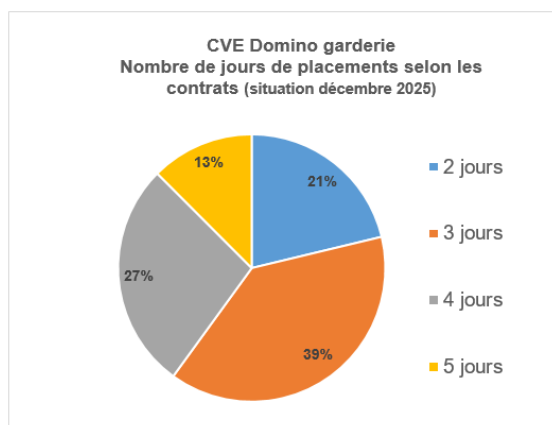
Les moyens ont organisé un camp de trois jours à Pully pour les enfants qui vont entrer à l'école. Le séjour dans un chalet a été l'occasion de vivre de nombreuses activités et sorties. Ces journées ont permis de renforcer l'autonomie des enfants et de créer de beaux souvenirs avant leur départ.

Conte et fête de Noël

Dans le cadre des festivités 2025, une conteuse, Mme Céline Viret, est intervenue auprès des enfants des deux CVE (de 18 mois à 6 ans). Elle a proposé un conte aux trotteurs, puis un autre aux moyens et aux écoliers. Ces derniers ont aussi pu préparer un petit sachet à emporter. Cette animation a été très appréciée par les enfants et a offert un joli moment de partage.



Quelques chiffres



Yolande Dallinge,
Directrice CVE Les Petits Loups
et CVE Domino

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »



Personnel et organisation

Le jardin d'enfants « Les Mouflets » a été fondé le 21 mars 1983. A la différence de l'accueil collectif de jour, les enfants ne sont pas accueillis pendant le repas de midi ou pour la sieste. Les plages horaires sont donc divisées en matinées et après-midi. Ainsi, il est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires, soit le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

L'équipe compte trois éducatrices de la petite enfance.

Une assistante à l'intégration a été engagée en automne pour renforcer l'équipe et soutenir plusieurs enfants à besoins particuliers.

Les missions du Jardin d'enfants résident dans la socialisation, la séparation avec les parents, la préparation à l'entrée à l'école et l'apprentissage du français. Les activités pédagogiques sont adaptées en conséquence.

Faits marquants

Cette année, le travail des éducatrices a porté sur la multiculturalité ainsi que sur le développement de l'apprentissage du français.

Une chanson pour se dire bonjour, déclinée dans les seize langues parlées par les enfants, est chantée au jardin d'enfants.

Des échanges inter-jardins d'enfants ont été réalisés afin de partager et comparer les pratiques professionnelles.



Du matériel et des outils ont été développés pour faciliter la communication entre les éducatrices et les enfants, notamment par l'utilisation de pictogrammes et d'une frise temporelle des activités.

Une formation sur le soutien gestuel sera prochainement proposée à l'équipe.

Une présentation du projet, complétée par un volet spécifique sur le développement du langage, a été proposée aux parents. L'objectif était de valoriser les langues maternelles des familles et d'encourager le développement du langage et le bilinguisme.

L'équipe des Mouflets a bénéficié cette année de plusieurs formations, notamment sur l'accompagnement des enfants à besoins particuliers et sur le développement du langage.

Quelques chiffres

Durant l'année 2025, ce sont 119 enfants qui ont pu être accueillis dans les 20 places de la structure.

Parmi eux, 57 enfants sont partis à l'école en août 2025, dont 48 dans les différents collèges d'Ecublens.

*Fiona Magistral,
Directrice Jardin d'enfants Les Mouflets*

♦ ♦ ♦ ♦

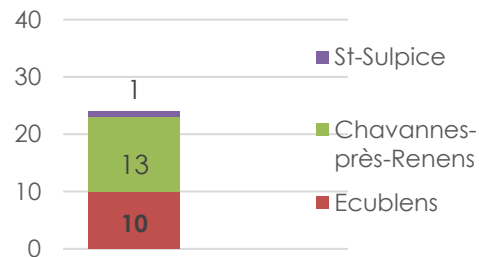
Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Les accueillants

Au 31 décembre, la structure compte 24 accueillantes en milieu familial autorisées ou en cours d'autorisation.

Répartition des accueillantes



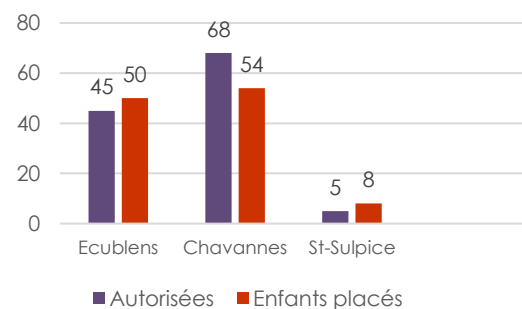
Durant l'année, les mutations suivantes ont été enregistrées :

- 5 cessations d'activité,
- 1 nouvelle accueillante agréée.

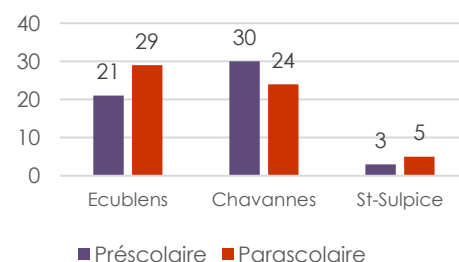
Les placements d'enfants

Au 31 décembre, la structure dénombre 112 enfants placés pour 118 places autorisées.

Places offertes (autorisées) et enfants placés



Répartition des enfants placés



Voici quelques chiffres qui résument les placements :

- 33 nouveaux placements.
- 43 résiliations de placements.
- 29 enfants en liste d'attente.
- 164 modifications de contrats.
- 95'273 heures facturées dont 38'882 heures pour le parascolaire.

Autres activités de la structure de coordination et formation des accueillantes

Au-delà du placement des enfants, l'année a permis la réalisation de :

- 45 entretiens avec des parents.
- 6 entretiens auprès de candidats en vue de l'octroi d'une autorisation.
- 20 visites à domicile annoncées.
- 6 visites impromptues afin de vérifier le respect des règles d'encadrement.
- 10 visites de soutien ou d'observation en lien avec une problématique rencontrée par des accueillants.

Quatre situations ont également nécessité une attention particulière. Deux ont abouti au remplacement des enfants auprès d'une autre accueillante, et deux ont conduit à un terme de contrat.

Dans le cadre de leur activité, les accueillant(e)s ont participé aux formations régionales organisées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), à savoir :

- L'enfant et la mort.
- Comment éveiller la curiosité à table.
- J'accueille chez moi : organiser les espaces, le matériel et les jouets.
- Analyse de pratique.

Ces formations constituent des espaces privilégiés de partage et d'échange autour des pratiques professionnelles au sein du Canton.

La coordinatrice a par ailleurs organisé plusieurs séances de formation interne, visant à harmoniser les pratiques professionnelles et à développer un projet de suivi des enfants. Les accueillants ont ainsi pu réfléchir ensemble aux questions d'observation, d'objectifs communs et de valeurs partagées.

Quatre nouveaux accueillants ont suivi la formation de base, qu'ils ont validée avec succès.

Dans le cadre du Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE), une formation destinée aux coordinatrices vaudoises a été organisée sur le thème « Penser la diversité culturelle dans le champ de l'accueil familial de jour ».

La coordinatrice a également poursuivi son développement professionnel, notamment par la participation à plusieurs modules d'analyse de pratique et de rencontres de coordinatrices régionales ainsi que par l'entrée en formation en vue de l'obtention du « certificat HETSL en coordination de l'accueil familial de jour ».

Des réflexions sont en cours afin d'améliorer l'attractivité de l'accueil familial auprès des familles. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la qualité d'accueil pour les enfants, avec des projets qui seront déployés dès l'année prochaine.

Comme chaque année, le repas convivial de l'accueil familial s'est tenu le 25 novembre au Bowling « Miami » à Echandens, dans une ambiance chaleureuse et festive.

Pour conclure, malgré une offre et une demande toujours en baisse dans l'accueil familial au niveau cantonal, nous tenons à rappeler l'importance de ce maillon au sein de l'offre globale d'accueil de jour. Nous remercions très sincèrement l'ensemble des accueillantes et accueillants pour leur engagement et la qualité du travail réalisé tout au long de l'année.

Lucie Piller
Coordinatrice de l'accueil familial

♦ ♦ ♦ ♦

Service des activités scolaires et parascolaires (SASP)

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des activités scolaires et parascolaires est composé du personnel suivant au 31 décembre 2025, pour un total de 24.46 EPT et deux apprenties :

- 1 Chef de service à 100 %.
- 1 Adjoint à 90 % (poste vacant).
- 1 assistante à 80 %.
- 2 collaboratrices administratives à 80 % et 70 %.
- 2 responsables pédagogiques APEMS à 85 % et 75 %.
- 7 éducatrices et assistantes socio-éducatives APEMS (527 %).
- 3 éducateurs et assistants socio-éducatifs APEMS (190 %).
- 5 éducatrices auxiliaires (311.13 %).
- 2 éducateurs auxiliaires (129 %).
- 2 intendantes APEMS (95.7 %).
- 2 apprenties ASE.
- 4 responsables de réfectoire (120 %).
- 13 employées de réfectoire (322.67 %).
- 2 chauffeurs de bus scolaire (170 %).
- 8 patrouilleuses et 4 patrouilleurs scolaires (salaire horaire).
- 3 conductrices et 2 conducteurs de ligne Pédibus (salaire horaire).
- 17 responsables de groupes de devoirs accompagnés (salaire horaire).
- Gestion des budgets destinés aux sorties scolaires, camps et voyages d'études pour l'ensemble des classes.
- Collaboration étroite avec la Direction des écoles (Canton de Vaud) sur les différents projets et groupes de travail.
- Coordination des relations entre l'école et les différents services communaux.
- Gestion des subsides communaux pour activités culturelles et sportives scolaires (sorties pédagogiques, courses d'école, voyages d'étude). Aussi, tout type de prévention comme dentaire, santé, routière, etc.
- Participation à l'organisation et à la coordination de certaines manifestations scolaires.
- Participation à la Commission culturelle scolaire.
- Administration des camps de ski et de l'école à la montagne.
- Gestion des plans de fermeture et des clés des bâtiments scolaires.
- Gestion, coordination et vente du Passeport vacances.
- Secrétariat de l'Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice du chalet Les Alouettes.
- Secrétariat du Conseil d'établissement.
- Supervision et coordination du travail entre le Conseiller école-famille et l'école.
- Coordination des visites dentaires pour les enfants scolarisés au sein des établissements scolaires.

PREAMBULE

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des dynamiques engagées en 2024. Elle a été marquée par une phase de consolidation des projets mis en place, tout en poursuivant l'adaptation constante du Service aux besoins des enfants et des familles d'Ecublens.

La formation des auxiliaires des réfectoires, initiée l'année précédente en partenariat avec la Haute école de travail social de Lausanne, s'est achevée au mois de mai 2025. Cette démarche a permis de renforcer durablement les compétences professionnelles, d'harmoniser les pratiques et de

TACHES DU SERVICE

- Direction générale des structures d'accueil parascolaires communales (APEMS et réfectoires).
- Aménagement des salles de classes et locaux administratifs scolaires.
- Aménagement des horaires des transports scolaires.
- Administration et organisation des devoirs accompagnés.
- Coordination des lignes Pédibus.

soutenir les équipes dans leurs missions quotidiennes, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité de l'accueil proposé.

Dans un contexte de fréquentation soutenue et d'attentes croissantes, l'engagement des équipes du SASP a permis d'assurer la continuité des prestations tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière d'encadrement, de sécurité et de bien-être des enfants. L'année 2025 a également été marquée par des ajustements organisationnels visant à renforcer la coordination, l'efficacité des processus et la collaboration entre les différents acteurs concernés.

En lien étroit avec la Direction des écoles et les autres services communaux, le Service a poursuivi son implication dans les projets structurants liés aux infrastructures scolaires et parascolaires. La surélévation du bâtiment « Mars » s'est déroulée conformément au planning prévu et dans de bonnes conditions. Les élèves ont ainsi pu investir le bâtiment dès la rentrée scolaire de janvier 2026. Parallèlement, la mise en œuvre opérationnelle du Plan de mobilité scolaire s'est poursuivie, permettant d'anticiper les évolutions à venir et de garantir des conditions d'accueil adaptées durant les phases de transition.

L'année 2025 a ainsi permis de consolider les fondations posées précédemment, tout en préparant activement les défis futurs. Le maintien de l'enfant au centre des préoccupations demeure une priorité constante, avec la volonté d'offrir à chaque famille un accueil de qualité, cohérent et évolutif.

Projets réalisés en 2025

- La formation des auxiliaires de réfectoires, mise en place en collaboration avec le Partenaire Enfance et Pédagogie et la Haute école de travail social de Lausanne, s'est achevée après 18 mois. Cette dernière a été marquée par une remise de diplômes symbolique, valorisant l'engagement et le parcours des participants.
- En collaboration avec le Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED) et la Direction des écoles, un préavis pour l'acquisition de containers permettant la réalisation d'une école

provisoire a été présenté puis accepté par le Conseil communal afin de répondre à l'évolution démographique, d'anticiper les besoins futurs et d'assurer la continuité de l'accueil scolaire, notamment dans la perspective des futurs travaux du bâtiment SEMPA du site scolaire de la Coquerellaz.

- En partenariat avec la Direction des écoles, le SASP a contribué au retour d'un bal de fin d'année destiné aux élèves de 11^e année, renouant ainsi avec une manifestation attendue par les élèves après de nombreuses années d'absence.
- La mise en place d'un cours facultatif d'arts visuels destiné aux élèves de 5P-6P a été réalisée, élargissant l'offre pédagogique proposée aux élèves.
- En collaboration avec la Direction des écoles et le SBED, une salle de robotique a été créée dans le cadre des travaux manuels sur le site du Pontet, permettant de développer de nouvelles compétences en lien avec les technologies numériques.
- De la même manière, des bancs et des espaces de détente ont été installés dans la cour d'école du site du Pontet, contribuant à améliorer le cadre de vie et les temps de pause des élèves.

<https://www.ecublens.ch/services/administration/ecoles/structures-d-accueil-et-services-parascolaires>



Perspectives

Les projets suivants seront entrepris ou poursuivis en 2026 :

- Poursuite des collaborations entre les différents services, en vue du réaménagement des préaux scolaires.
- Dans la continuité de la formation des auxiliaires de réfectoires, des analyses de pratiques régulières seront mises en place afin d'assurer le suivi des acquis et l'accompagnement des équipes.

- En collaboration avec le SBED et la Direction des écoles, le projet de déconstruction, puis de construction, du nouveau bâtiment SEMPA sera engagé.
- La pose d'affichages numériques frontaux dans l'ensemble des classes des sites primaires sera réalisée, en cohérence avec les équipements déjà en place.

♦ ♦ ♦ ♦

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Mission de l'accueil parascolaire



L'APEMS a pour objectif de permettre aux parents de concilier leurs impératifs professionnels et familiaux. Grâce à une prise en charge fiable et bienveillante, les familles bénéficient d'une tranquillité d'esprit, assurés que leurs enfants évoluent dans un environnement stimulant et sécurisé.

Cependant, les APEMS ne se limitent pas à un simple service de garde. Ils sont des acteurs clés dans le développement des enfants et le soutien aux familles. Leur mission est de favoriser l'égalité des chances et l'intégration sociale grâce à une prise en charge collective, bienveillante et adaptée aux besoins de chacun.

L'APEMS encourage :

L'autonomie et l'autodétermination : en laissant aux enfants la possibilité d'explorer, de s'essayer et de prendre des décisions, ils développent leur confiance en eux et leur estime de soi.

L'épanouissement global : l'accompagnement vise le développement des compétences affectives, cognitives et sociales,

tout en valorisant les capacités et les besoins individuels.

L'intégration sociale : tous les enfants, quelle que soit leur origine, situation ou particularité, sont accueillis sans discrimination.

APEMS de la Coquerellaz et de Croset-Parc

FORMATIONS

Les équipes ont bénéficié de diverses formations cette année, leur permettant de développer de nouvelles compétences :

- Formation sur l'accompagnement des enfants TDAH.
- Formation : petits défis ou grands frissons.
- Prévention incendie.
- Premiers secours petite enfance.
- Formation FEE (formateur en entreprise) pour les deux responsables pédagogiques ainsi qu'un éducateur.
- Formation sur les entretiens de parents.
- La formation d'un assistant socio-éducatif en tant qu'animateur communautaire école supérieure (ES) en emploi.

L'APEMS de la Coquerellaz :

Capacité d'accueil	95 places
Places exploitées	95
Degrés scolaires	1 à 6P (de 4 à 10 ans)
<u>Horaire d'ouverture</u> Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Mercredi :	7 h 00 à 8 h 30 11 h 45 à 18 h 15 7 h 00 à 18 h 15

L'APEMS de Croset-Parc :

Capacité d'accueil	80 places
Places exploitées	75
Degrés scolaires	3 à 8P (de 6 à 12 ans)
<u>Horaire d'ouverture</u> Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Mercredi :	7 h 00 à 8 h 30 11 h 45 à 13 h 45 15 h 15 à 18 h 15 7 h 00 à 8 h 30 11 h 45 à 18 h 15



Fermetures des deux structures

L'APEMS de la Coquerellaz est fermée durant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.

L'APEMS de Croset-Parc est fermée 3 semaines en été, 2 semaines en hiver, ainsi que les jours fériés.

Centre aéré

Avec une capacité de 24 places, le centre aéré ayant lieu à l'APEMS de Croset-Parc, accueille pendant les vacances scolaires les élèves de la 3P à la 6P des écoles d'Ecublens inscrits aux APEMS ou dans l'un de nos réfectoires. Avec des horaires étendus de 8 h à 18 h, le centre offre des activités diversifiées et stimulantes, permettant aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

Pour les élèves de 1P et 2P, un accueil similaire est assuré par le centre de vie enfantine Domino.

En 2025, les enfants ont vécu, entre autres, des activités :

- **Culturelles** : Musée du jeu, Musée de la communication, Musée Cailler, Musée Chaplin, Musée du Léman, Musée du St-Bernard, Sensorium (musée des 5 sens),
- **Sportives** : grimpe, taekwondo, piscine, capoeira, mini-golf.
- **Educatives** : visite du centre de tri de Daillens.
- **Historiques et naturelles** : visite de barrages, Château d'Aigle, Ferme de St-Barthélémy, Signal de Bougy, Cascade de la Mèbre, Lac de la Gruyère, Zoo des Marécottes.

- **Ludiques** : Escape game, Western City, jeux d'eau, chasse aux citrouilles à Château-d'Oex, Bains d'Yverdon.

Déclinaison d'un des thèmes de la ligne éducative : la cohésion d'équipe

Cette année, un travail particulier a été mené autour de la cohésion d'équipe, élément central du travail social auprès des enfants. Dans un contexte où les professionnels constituent eux-mêmes un outil essentiel de l'accompagnement éducatif, la qualité des relations au sein des équipes influence directement le climat et la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

Les deux équipes ont ainsi participé à une démarche accompagnée par la société PICO, visant à offrir un espace de réflexion commun. Ce travail a permis de mettre en lumière les points forts de chaque équipe, d'identifier des points de vigilance et d'ouvrir le dialogue autour des pratiques professionnelles et des dynamiques relationnelles.

Cette démarche a également contribué à renforcer les liens entre collègues et à favoriser une meilleure compréhension mutuelle, dans une logique d'amélioration continue. L'objectif poursuivi reste avant tout de soutenir un cadre de travail cohérent et sécurisant, au bénéfice des enfants accueillis.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réfectoires scolaires

Les réfectoires scolaires ne se limitent pas à un simple service pratique. Ils sont au cœur de la vie scolaire, des lieux où les enfants se retrouvent chaque midi pour manger, mais aussi pour grandir et s'épanouir.

Grâce à l'attention bienveillante du personnel, les réfectoires deviennent des endroits vivants et enrichissants.

Lieux des réfectoires

Nous disposons de cinq lieux d'accueil :

Le réfectoire de la Coquerellaz peut accueillir jusqu'à 65 enfants, de la 1P à la 6P, accompagnés par une équipe de 5 personnes.



Le réfectoire du CSCE est un grand espace divisé en deux zones distinctes : d'un côté le réfectoire et, de l'autre, le local pique-nique. L'ensemble peut accueillir jusqu'à 60 enfants, de la 8P à la 11S, en plus des pique-niqueurs qui disposent d'un espace aménagé pour chauffer leur repas et dîner en toute tranquillité. L'encadrement est assuré par 2 personnes.



Le réfectoire du Pontet peut accueillir jusqu'à 42 enfants, de la 7P à la 8P, accompagnés par une équipe de 5 personnes.



Le réfectoire du Croset peut accueillir jusqu'à 36 enfants, de la 1P à la 6P, accompagnés par une équipe de 3 personnes.



Le réfectoire de la place des sports a été fermé à la fin de l'année scolaire 2024-2025 en raison d'un trop faible nombre d'inscriptions.

La formation des auxiliaires de réfectoire

Cette année a marqué l'aboutissement de la formation des auxiliaires de réfectoire, initiée il y a près d'une année et demie. Cette démarche vise à renforcer les compétences professionnelles du personnel, en lien avec leur rôle éducatif auprès des enfants. Une cérémonie de clôture et de remise des attestations s'est tenue au mois de mai, en présence des participantes et des personnes ayant accompagné le projet.

Dans un texte rédigé collectivement, les participantes relèvent avoir « appris, réfléchi, questionné et réagi ensemble », notamment autour du développement de l'enfant, de la place de la nourriture, de la gestion des temps de transition ou encore de l'importance de règles claires et cohérentes.

Les outils abordés, tels que les analyses de pratique, les jeux de rôle ou les méthodes

DESC (*Décrire les faits, Exprimer les émotions, Spécifier les solutions, Conséquences et conclusion*) et OSBD (*Observation, Sentiment, Besoin, Demande*), constituent désormais des repères concrets pour soutenir une pratique réflexive au quotidien.

Les participantes soulignent également que cette formation « a amené des transformations » et permis d'ouvrir des pistes pour poursuivre une réflexion commune, dans l'objectif de consolider les acquis et d'améliorer durablement le bien-être des enfants et du personnel.

Travail du référent

Sur demande, la conseillère école-famille agit comme référente au sein des réfectoires pour résoudre des problématiques de comportements récurrents chez certains enfants, réfléchir sur les sanctions éducatives à appliquer ou pour intervenir sur des aspects d'aménagement de l'espace.

Prestataire de repas

L'entreprise Kidelis livre les repas pour les différents réfectoires et les APEMS.

Tarifs

Classes de revenu brut en Fr.	Prix du repas en Fr.
Jusqu'à 3'000.-	4.70
de 3'001.- à 4'000.-	6.20
de 4'001.- à 5'000.-	7.70
de 5'001.- à 6'000.-	9.20
de 6'001.- à 7'000.-	10.70
de 7'001.- à 8'000.-	12.20
de 8'001.- à 9'000.-	13.70
plus de 9'000.-	15.20

Le logiciel *MonPortail* (<https://ecublens.monportail.ch/Web>) a l'avantage de permettre aux parents de gérer au quotidien les repas de leur enfant par le biais d'une application accessible par internet ou par smartphone (<https://www.monportail.ch/fr/MaCantine.html>). Les repas sont payés d'avance par les parents. Cette application est très appréciée par les nouvelles générations de parents qui utilisent principalement leur smartphone pour la gestion de leur quotidien.

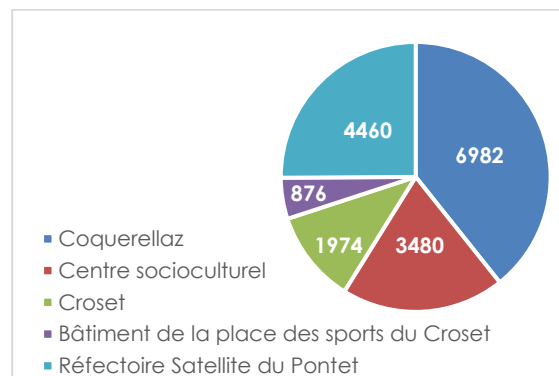
Barème en fonction du revenu

Dans le cadre de la gestion des réfectoires scolaires, le Service des finances et de l'informatique requiert la présentation des justificatifs de revenu de la part des parents des enfants inscrits.

Il est important de rappeler que la priorité est accordée aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle, impliquant souvent le cumul de deux revenus.

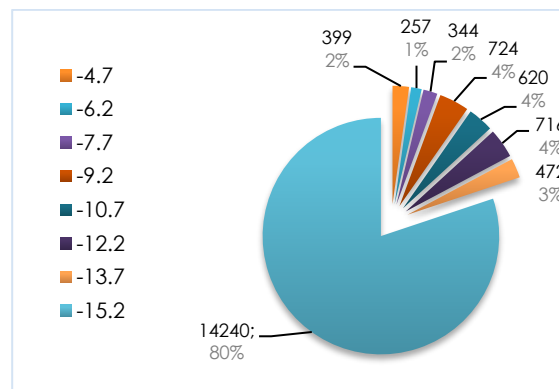
Les réfectoires peuvent accueillir, selon les possibilités d'encadrement, des enfants à besoin particulier (autisme, diabète, etc.).

Nombre de repas par réfectoire



Les chiffres concernant le réfectoire du bâtiment de la place des sports du Croset représentent uniquement les mois de janvier à juillet.

Répartition de la prestation des réfectoires facturée par tarif



♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Devoirs accompagnés



Dans notre Ville, un programme de soutien scolaire est proposé les lundis, mardis et jeudis, offrant aux élèves des moments dédiés aux devoirs accompagnés.

Les responsables des devoirs accompagnés apportent des explications essentielles pour faciliter la compréhension des matières et aider à l'accomplissement des devoirs, qu'ils soient partiels ou complets. Toutefois, la vérification et le suivi demeurent sous la responsabilité des parents.

Cette prestation est aussi offerte aux APEMS pour les élèves de la 3P à la 6P.

3P-6P

Prise en charge des élèves de 15 h 20 à 16 h 20.

- Récréation.
- Devoirs accompagnés (45 minutes).

7P-8P

Prise en charge des élèves de 15 h 30 à 16 h 15 ou de 16 h 15 à 17 h.

- Devoirs accompagnés (45 minutes).

Travail du référent

La conseillère école-famille qui peut être appelée pour les réfectoires intervient également aux devoirs surveillés pour apporter un soutien tant aux responsables des devoirs accompagnés qu'aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Elle assure un suivi individualisé, facilitant ainsi l'orientation des élèves et l'ajustement des méthodes d'accompagnement selon les besoins identifiés.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Bus scolaires

Les bus scolaires sont utilisés tout au long de l'année pour divers déplacements liés aux activités scolaires, tels que les transferts entre établissements, les sorties à la piscine, les visites médicales ou dentaires, ainsi que d'autres événements pédagogiques organisés par les enseignants sur réservation préalable.

Le parascolaire bénéficie également de ce service, notamment les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires, dans le cadre du centre aéré, pour transporter les enfants inscrits à des activités spécifiques, toujours sur réservation.

A bord, les enfants doivent respecter les règles de sécurité, telles que l'obligation de porter la ceinture de sécurité, de rester assis durant tout le trajet, de ne pas manger ni boire et de ne pas transporter de trottinette.

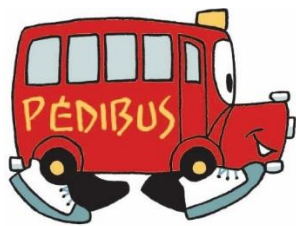


Les deux bus scolaires

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Pédibus

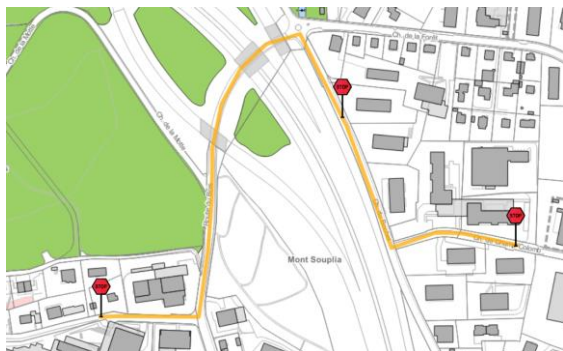
Les pédibus jouent un rôle essentiel dans le trajet quotidien des enfants vers l'école, offrant une solution sécurisée et encadrée pour se déplacer à pied. Ces « bus pédestres » permettent aux élèves de développer leur autonomie tout en favorisant des habitudes de déplacement responsables dès le plus jeune âge.



Deux lignes de pédibus (Champ-Colomb/Croset et Forêt/Croset) sont actuellement en service, sous la responsabilité de trois responsables rémunérés par la Commune, pour assurer les trajets correspondant aux horaires scolaires. Cette prestation, destinée aux élèves de la 1P à 4P, unique dans le canton sous cette forme, a été réalisée pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, en réponse au Règlement des transports scolaires d'Ecublens. Le choix d'un trajet à pied permet la promotion de la mobilité douce et la santé des élèves.

Actuellement, 36 élèves sont inscrits et répartis sur ces deux lignes.

Pédibus Champ-Colomb → Croset



Pédibus Forêt → Croset



♦ ♦ ♦ ♦

Patrouilleuses et patrouilleurs scolaires



Présents aux passages piétons, notamment dans les zones sensibles, les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires garantissent la sécurité des élèves.

D'après notre étude sur la mobilité scolaire, il s'est avéré que les patrouilleurs étaient très appréciés des enfants en occupant une place importante dans leur trajet quotidien qui va au-delà de la simple sécurité.

Les horaires de présence sont les suivants :

- le matin de 7 h 55 à 8 h 25 et de 11 h 45 à 12 h 15.
- L'après-midi de 13 h 20 à 13 h 50 et de 15 h 15 à 15 h 45, sauf le mercredi après-midi.

Ils reçoivent une formation sur leur lieu de travail dispensée par la section « Prévention & Partenariats » de la PoOuest. La Commune met à leur disposition les vêtements et le matériel nécessaires pour accomplir leur mission en toute sécurité.

♦ ♦ ♦ ♦

Conseiller école-famille (CEF)

Depuis le mois d'août, la Ville a confié le mandat de conseiller école-famille à la Maison des jeunes. Dans ce nouveau dispositif, le poste de conseiller école-famille est rattaché sur le plan organisationnel au Service des activités scolaires et parascolaires, notamment en raison de son rôle de référent pour les devoirs accompagnés et les

réfectoires, tandis que la gestion des aspects RH est assurée par la Maison des jeunes.

La conseillère école-famille intervient auprès des élèves et des familles confrontées à des difficultés éducatives, sociales et/ou financières. Elle propose un espace d'écoute et d'accompagnement individualisé, visant à soutenir le bien-être des enfants et à faciliter leur intégration scolaire et sociale. Son action s'inscrit en étroite collaboration avec la Direction de l'établissement scolaire et les différents partenaires, notamment dans le cadre de réseaux pluridisciplinaires.

Elle travaille en collaboration avec l'éducatrice en milieu scolaire dépendant du même employeur, mais à disposition exclusivement de l'école. La Ville d'Ecublens complète ainsi le dispositif cantonal afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et des familles en difficulté éducative.

*Axel Noverraz,
Chef du Service des activités scolaires
et parascolaires*

♦ ♦ ♦ ♦ ♦